



Comité Directeur

Procès-Verbal n°16

Réunion de Bureau du :	Mardi 26 avril 2022
Présidence :	M. William PONT
Secrétaire Général :	M. André VITIELLO
Présents :	Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER – MM Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ – José VIVERO
Excusés :	
Assiste(nt) à la séance :	MM Cyril BOUREAU (Président de la C.D.A) - Patrick FAUTRAD – Bruno GIMENEZ - Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



CORRESPONDANCES

FFF :

- Dans le cadre du Programme Educatif Fédéral un webinaire a été organisé sur le thème « éducation au numérique » Noté.
- Organisation de la 2^{ème} édition de la Copa Coca-Cola 2022, grand tournoi Futsal en France pour les catégories séniors féminines et masculins.
Déroulement en 3 phases :
 - Phase Départementale : du 20 mai au 10 juillet 2022 (organisées par les Districts)
 - Phase Régionale : du 18 juillet au 11 septembre 2022 (organisées par les Ligues)
 - Finale Nationale à la Halle Carpentier (à confirmer – Paris 13^{ème}) le 15 octobre 2022 (organisée par Coca Cola et la F.F.F).
- Adressant l’affiche de la Journée Nationale des Débutants 2022. Noté.
- Copie du courrier adressé par la LFA à la Mairie de TOULON concernant la demande de subvention FAFA – chapitre équipement. Transmis à la CTDIS ;

LIGUE :

- Adressant le Compte-Rendu de la réunion du 14 avril 2022 concernant la réforme de la pyramide des Championnats Nationaux Masculins. Noté.
- Adressant une convocation pour l’encadrement de la Certification Finale du BMF discontinu du 02 au 05.05.22. Transmis à la CTD PPF

CLUBS :

- **U.S LE PRADET** : Divers problèmes lors du match U14 D3 Ent. STE MAXIME-PLAN DE LA TOUR / LE PRADET du samedi 26 mars 2022. Noté
- **ET.S LORGUES** : Lettre d’excuse suite au comportement disciplinaire d’un joueur du club et informant que suite à la décision disciplinaire le club a décidé de l’exclure pour une durée de deux ans. Transmis à la C. de Discipline
- **ASPTT HYERES** : Portes ouvertes pour favoriser la pratique du football féminin des U6F aux U15F les samedis 30 avril 2022 et le 07 mai 2022 au stade Jean Berteau de 09h30 à 12h00. Transmis à la C. Féminisation

DIVERS :

- **M. PASERI Marc** : Informant de son non-renouvellement de candidature pour les fonctions de Délégué du District, de la Ligue ainsi que membre de la Commission d’Appel Disciplinaire. Noté.
- **CDOS 83** : Transmission de la lettre de l’économie du sport « les collectivités territoriales restent le premier financeur du sport ». Noté
> Lancement de la campagne ANS 2022 incluant 3 thématiques : aide à la professionnalisation, plan de lutte contre les noyades, déploiement des projets sportifs territoriaux. Clôture de la campagne le 12 juin 2022. Noté
- **CNOSF** : Demande de renseignement concernant le litige qui oppose le RACING FOOTBALL CLUB DE TOULON au District du Var de Football. Le nécessaire a été fait.
- **M. Francis GALIMI** : Informant du décès de M. Nicolas COHIDON actuel vice-président de l’UA LA VALETTE. Le Président et les membres du District du Var présentent à sa famille ainsi qu’au club leurs plus sincères condoléances.



INFORMATIONS

- Présentation par le Président des travaux de rénovation énergétique à réaliser au District.

- **L'Assemblée Générale d'Eté prévue le 11 juin 2022 est repoussée au Samedi 02 juillet en raison d'un problème pour trouver une salle adaptée à nos besoins.**

*Prochaine réunion Plénière
le jeudi 02 juin 2022*

Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO